

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE**

**Séance du 30 juin 2016**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ENV 015-424/16/BM**

**■ Travaux de rénovation thermique sur les bâtiments de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence situés sur le territoire des communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement public local**

**MET 16/920/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Afin de soutenir l'investissement public local, une dotation budgétaire de soutien à l'investissement a été créée sur le fondement de l'article 159 de la loi finances 2016.

Une enveloppe régionale de 500 millions d'euros a été mise en place pour les grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les communes et groupements.

La circulaire 5835/SG du 15 janvier 2016 ainsi que la circulaire préfectorale du 28 janvier 2016 visant à préciser les opérations éligibles au financement de cette enveloppe et à détailler les éléments de cadrage financier, ont été diffusées à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence envisage de réaliser des travaux répondant au champ d'intervention « rénovation thermique » énuméré dans la circulaire n° 5835/SG du 15 janvier 2016.

Ces travaux sont destinés à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics qu'il s'agisse de bâtiments anciens ou de constructions nouvelles.

**Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

Les travaux faisant l'objet de la demande de subvention comprennent du remplacement de menuiseries, de la mise en place de climatisations et de la reprise d'étanchéité.

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit comme suit :

|                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| Etanchéité :                         | 560 000 €        |
| Menuiseries :                        | 375 000 €        |
| Climatisations :                     | 204 000 €        |
| Total :                              | 1 139 000 €      |
| Subvention ETAT escomptée :          | 911 200 € (80 %) |
| Métropole d'Aix-Marseille-Provence : | 227 800 €        |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Délibère**

**Article 1 :**

L'Etat est sollicité pour le financement des travaux de « Rénovation thermique » sur les bâtiments de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence situés sur le territoire des communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local ».

**Article 2 :**

Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites en section d'investissement, pour leur part respective, au Budget Principal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie environnementale,  
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE